



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 AVRIL 2019

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Cédric EPENYOY, Maurice GARDIOL, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : *(modifié)*

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Conjointe Infrastructures et environnement et Enfance du 26 février
- b) Enfance du 28 février
- c) Aménagement et grands projets du 11 mars
- d) Sociale du 14 mars
- e) Sports du 28 mars
- f) Aménagement et grands projets du 15 avril
- g) Culture et loisirs du 29 avril

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 152-2019 P : Acceptation du legs à la Commune de feu Mme Marie Czech concernant les droits héréditaires à hauteur de 50% des parcelles N° 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'acte notarié**
- b) **D 154-2019 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018)**
- c) **D 155-2019 P : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018**
- d) **D 156-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 24'070.- destiné à la construction et à l'entretien de centrales photovoltaïques pour le développement de production d'électricité solaire sur les toits des bâtiments communaux à Plan-les-Ouates**
- e) **D 157-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Postulat

- a) **Po 01-2019 P : Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G**

B. Motion

- a) **M 16-2019 P : Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce les absences de MM. Dupraz, Valentin et Di Giorgio et informe qu'une motion intitulée 'Pour le développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates' a été déposée par les femmes du Conseil municipal. Il demande au Conseil municipal de voter l'ajout de cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 21 voix pour, la proposition de modifier l'ordre du jour en y portant la motion M 16-2019.

Le **Président** précise alors que cette motion sera traitée après le postulat Po 01-2019.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le **Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 10 mai 2019 et s'achèvera le 18 juin 2019.

2.2. Tournoi des élus – samedi 15 juin 2019

Le **Président** leur rappelle que le tournoi des élus aura lieu le samedi 15 juin 2019, à Vernier. Si l'équipe de pétanque est d'ores et déjà constituée, il s'agit de constituer l'équipe de football. Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat d'ici au 15 mai 2019.

2.3. Courrier reçu de M. Jean-Michel Meylan

Le **Président** informe qu'ils ont reçu un courrier de la part de M. Jean-Michel Meylan leur annonçant que les conseillers municipaux Vert'libéraux avaient démissionné pour rejoindre le groupe PDC.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Course pédestre 'A travers le Coteau'

Mme Monbaron informe que la commune de Bernex, par l'intermédiaire de Madame Guylaine Antille, Maire, remercie les représentants de la commune de Plan-les-Ouates pour leur présence à la course pédestre 'A travers le Coteau' et pour leur prestation qui ont permis d'animer cette manifestation.

3.2. Incivilités

Mme Monbaron informe qu'ils ont compté 4 incivilités pour le mois de mars 2019 contre 10 pour la même période en 2018, dont :

Déchets : 1 cas
Tag : 2 cas
Vol : 1 cas : 3 tables sur la terrasse de la buvette des Cherpines

Le total des incivilités pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019 s'élève à 23 cas.

3.3. Sécurité

Mme Monbaron annonce qu'au niveau de la sécurité, la situation est calme dans l'ensemble.

3.4. Cambriolages

Mme Monbaron informe du fait que les cambriolages ont connu un pic en janvier 2019 avec 14 cas. La situation s'est calmée sur le début février 2019 avec 4 cas, mais qu'il y a eu une remontée en mars avec 11 cas.

3.5. Vente des logements en PPE aux Sciens

Mme Monbaron annonce que les inscriptions sont désormais closes depuis le dimanche 21 avril 2019 au soir. 212 dossiers ont été déposés pour 49 logements disponibles. Le formulaire informatique va permettre d'établir un classement en fonction du nombre de points pour chaque appartement mis en vente et une réponse sera donnée aux personnes inscrites d'ici fin mai/début juin 2019.

3.6. PLQ du Rolliet – Concours de paysagistes sur les espaces extérieurs

Mme Monbaron informe que le groupement des maîtres d'ouvrages du PLQ du Rolliet collabore pour pouvoir réaliser les études techniques nécessaires au dépôt des premières autorisations de construire sur le périmètre, pour la fin de l'année 2019. La Commune y participe en tant que maître d'ouvrage, mais également en tant que collectivité en charge des voiries et des réseaux périphériques. Une convention de partenariat devrait être signée prochainement à ce sujet.

3.7. PLQ des Cherpines

Mme Monbaron annonce que l'enquête technique du PLQ des Cherpines est désormais terminée. Les services techniques de la Commune ont transmis leurs remarques. Le projet va désormais être modifié en fonction des différentes demandes et une enquête publique devrait être organisée en septembre/octobre de cette année.

3.8. Réponse à la question posée par M. Gardiol lors du Conseil municipal du 26 février 2019 concernant le fait que '*Vivre Plan-les-Ouates*' n'est plus publié en format papier, ce qui a provoqué une baisse sensible du nombre d'inscriptions dans certaines activités

Mme Monbaron explique que pour faire suite aux demandes répétées du Conseil municipal de baisser le budget communication, de nombreux efforts ont été faits, dont notamment celui aboutissant à la suppression de la version papier du '*Vivre Plan-les-Ouates*'. Cette décision permet une économie annuelle de CHF 19'320.-. Les informations contenues dans l'édition papier du '*Vivre Plan-les-Ouates*' sont désormais reprises sur le site internet dédié <https://vivre-plo.ch/>. Depuis la création de ce site, les statistiques affichent 2'350 visites. A noter que ce site est aussi élaboré pour convenir à une lecture via smartphone qui correspond donc mieux au mode actuel de consommation de l'information. Enfin, sur demande, l'accueil de la Mairie imprime volontiers les informations souhaitées du '*Vivre Plan-les-Ouates*'. Le courrier que l'administration prépare à l'attention des associations afin de leur présenter les prestations du nouveau site internet qui les concerne, aborde la question d'une éventuelle évolution de la fréquentation de leurs cours. A cet égard, la Commune rappelle qu'il est de la responsabilité des associations d'assurer leur propre visibilité. La Mairie ne peut se substituer aux associations ou entités, notamment celles à but lucratif qui organisent des cours et des activités sur le territoire communal, qui doivent elles-mêmes assurer leur visibilité et leur communication. Comme l'a dit M. Magnin, un courrier questionnant les partenaires de La Julienne doit partir dans le courant de la semaine prochaine. Un retour pourra donc être fait lors du prochain Conseil municipal.

3.9. Fresque du Trèfle Blanc

M. Magnin informe que la fresque du Trèfle Blanc est effectivement plus abîmée que prévu. La Commune va demander à l'artiste de la réparer et d'y déposer un onguent. Ceci dit, dans le cas présent, la déprédation aurait attaqué la fresque qu'ils y aient mis de l'onguent ou pas. En effet, ce ne sont pas des tags qui restent en surface, mais quelque chose qui a attaqué la fresque plus profondément.

3.10. Spectacles passés

M. Magnin annonce que les spectacles qui ont eu lieu dans le cadre de la saison culturelle se sont bien déroulés. La plupart de ceux-ci ont affiché complet, à l'image du spectacle pour enfants qui s'est fait en collaboration avec le festival '*Couleurs d'enfance*', festival qui a également eu lieu sur Saint-Julien et Perly.

3.11. Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)

M. Magnin informe qu'a eu lieu, dans le cadre du Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains, la projection du film '*Another Day of Life*' qui a rencontré un joli succès.

3.12. Week-end musical – 23 et 24 mars 2019

M. Magnin annonce que le week-end musical qui a eu lieu les 23 et 24 mars 2019 a compté 38 participants dont 42 % de Plan-les-Ouates, ainsi qu'une bonne fréquentation pour le spectacle final.

3.13. Festival de la Cour des contes

M. Magnin informe que le Festival de la Cour des contes débutera le vendredi 3 mai 2019. Il invite les conseillers municipaux à y participer. A ce jour, 880 billets ont été vendus. C'est donc plus que pour la même période en 2018. Et ce, sans même connaître la météo.

3.14. GIFF (Geneva International Film Festival)

M. Magnin annonce que le GIFF s'est installé à Plan-les-Ouates le temps d'un week-end, pour présenter des tableaux de façon dématérialisée. C'est-à-dire que cette exposition se visitait avec des lunettes 3D. Cet événement est allé bien au-delà de leurs espérances, sachant que plus de 300 personnes sont venues assister à ces présentations artistiques.

3.15. Exposition '*Sédiments du bonheur*'

M. Magnin informe que l'exposition '*Sédiments du bonheur*' a eu lieu à La julienne. Cette exposition a accueilli environ 40 personnes lors de son vernissage et 10 classes sont venues la visiter. Ce fut un franc succès.

3.16. Semaine '*Plein Feux*' – 20 au 29 juin 2019

M. Magnin annonce que la semaine '*Plein Feux*' aura lieu du 20 au 29 juin 2019, à La julienne. Il s'agit d'une semaine dédiée à la présentation de tous les partenaires de La julienne et de leurs activités. Ce sont des portes ouvertes, avec accès libre pour participer aux activités. Il s'agit de la quatrième édition et cela marche assez bien.

3.17. Visite guidée de Plan-les-Ouates – 26 mai 2019

M. Magnin informe qu'une visite guidée de Plan-les-Ouates aura lieu le 26 mai 2019, de 10h00 à 12h00. Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'y inscrire auprès du Service culturel.

3.18. Sondage sur la communication auprès des partenaires de La Julienne

M. Magnin annonce qu'un sondage a lieu en ce moment auprès des partenaires et des participants aux activités de La Julienne concernant notamment la communication électronique et la communication papier et pour déterminer si la disparition du '*Vivre Plan-les-Ouates*' a amené une baisse de fréquentation.

3.19. Effectifs de l'école du Sapay

M. Magnin informe que la Commune a écrit au Département de l'Instruction Publique (DIP) concernant les effectifs de l'école du Sapay pour s'inquiéter de l'arrivée imminente (d'ici une année) des habitants de leurs nouveaux immeubles. Ils doivent, en effet, prévoir suffisamment tôt pour s'assurer qu'il y aura suffisamment de places et de classes dans l'école, sachant que Lancy a plus d'enfants que ce qui était prévu. La Commune a donc sollicité le Service de planification du DIP afin de s'assurer d'une bonne coordination sur les années à venir. Car ils ne préparent pas cela sur une année ou deux, mais sur les huit ans à venir, durée de la scolarité de la 1^{ère} à la 8^{ème} année et il s'agit d'éviter de changer les élèves d'école si cela n'est pas nécessaire.

3.20. Cuisine du JAPLO

M. Magnin annonce que la cuisine du JAPLO va subir une légère rénovation à fin mai 2019.

3.21. Etude encadrement dans les IPE (Institutions de la Petite Enfance)

M. Magnin informe qu'une étude sur le taux d'encadrement dans les IPE touche à sa fin, ce qui fera probablement l'objet d'une demande de mesures à prendre. Cela leur sera expliqué au mois de mai 2019. Cette étude a pris beaucoup de temps à l'administration et au Conseil administratif pour être en conformité avec les normes demandées.

3.22. Réponse à la question posée par M. Valentin lors du Conseil municipal du 26 février 2019, concernant les élèves domiciliés hors du Canton, scolarisés sur Plan-les-Ouates

M. Magnin annonce que sur les 1'250 élèves que comptent les écoles de Plan-les-Ouates, 43 d'entre eux sont domiciliés hors Canton- Ils sont répartis comme suit : 10 élèves à Champ-Joly (CE), 21 à Champ-Joly (CM), 10 dans l'école du Pré-du-Camp et 2 à l'école du Sapay.

3.23. Visites des 7P à la Mairie

M. Magnin informe que les visites des 7P à la Mairie se sont excellemment bien déroulées. Il s'agit de la troisième édition et il remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui y ont participé. La Commune a, à nouveau, reçu les félicitations des enseignants et des directions d'écoles pour un travail citoyen. Ces visites permettent aux élèves d'avoir une vue complète sur ce que font les conseillers municipaux. Les jeunes peuvent prendre place dans cet hémicycle pour discuter et poser des questions, avant de visiter de certains endroits de la Mairie.

3.24. Recrutement direct 2019

M. Magnin annonce que le recrutement direct 2019 s'est très bien passé. Plus d'une centaine de jeunes y sont venus. 13 entreprises, dont 80 % venaient de Plan-les-Ouates y ont participé et à peu près 50 postes d'apprentissage y étaient proposés. Le recrutement direct 2020 aura lieu le 26 février.

3.25. Diffusion du film ‘L’ordre divin’ à la Maison Ravi – 8 mars 2019

M. Magnin informe que dans le cadre de la Journée de la Femme, le 8 mars 2019, a eu lieu à Champ Ravy la diffusion du film ‘L’ordre divin’. Cet événement s’est très bien passé et Mme Monbaron a pris la parole pour présenter ce film parfaitement dans le thème de cette journée.

3.26. Horaires d’ouverture du restaurant Ravi

M. Magnin annonce que les horaires d’ouverture du restaurant Ravi vont être augmentés de 18H00 à 20H00 pour une période test du mois de mai au mois d’octobre 2019, afin de leur permettre de profiter des journées un peu plus longues.

3.27. Rallye pour les élèves de 7P – 28 mai 2019

M. Magnin informe qu’un rallye aura lieu le 28 mai 2019, pour les 7P de l’école du Vélodrome. Ce rallye a comme objectif de présenter tous les acteurs de prévention sur la Commune, à savoir le Locados, le JAPLO, le Service des écoles, le Service de l’action sociale, les apm et les tshm.

3.28. Parcours d’accueil pour les nouveaux habitants - 18 mai 2019

M. Magnin annonce qu’un second parcours d’accueil destiné aux nouveaux habitants de Plan-les-Ouates aura lieu le 18 mai 2019. Les conseillers municipaux peuvent également y participer.

3.29. Fête des voisins – 24 mai 2019

M. Magnin informe que la Fête des voisins aura lieu le 24 mai 2019.

3.30. Cérémonie de remise des certificats d’Appren’TISSAGE - 12 juin 2019

M. Magnin annonce que la remise des certificats dans le cadre d’Appren’TISSAGE aura lieu le 12 juin 2019. Cela concerne environ 70 élèves. Les conseillers municipaux y sont également cordialement invités.

3.31. Présentation par M. Dal Busco

M. Magnin informe qu’a eu lieu, le 4 mars 2019, une présentation par M. Dal Busco de l’arrivée imminente du Lemman Express et des mesures accompagnant cette arrivée. Cette conférence était organisée en partenariat avec l’Aziplo. Environ 60 à 70 entreprises étaient représentées et cette conférence s’est déroulée à satisfaction des personnes présentes.

3.32. ‘Journée des entreprises’ – 2 octobre 2020

M. Magnin annonce que la ‘Journée des entreprises’ aura lieu le 2 octobre 2020 avec un thème principal qui sera la mobilité. Il leur en parlera plus tard dans l’année.

3.33. Etat Civil – Etat de situation

Dans le cadre de l’Etat Civil, **M. Magnin** annonce l’état de situation 2018 sur Plan-les-Ouates : 18 décès – 0 naissance (les enfants naissant à la clinique des Grangettes ou à la maternité en Ville de Genève) – 29 mariages – 1 partenariat et 37 demandes de naturalisation.

3.34. Fermeture du giratoire de la Châtière et du Pont des Vaulx

M. Durand informe que la fermeture matin et soir du giratoire de la Châtière et du Pont des Vaulx est effective depuis le début du mois d’avril 2019 et qu’à sa connaissance, cela se passe assez bien. Il n’y a pas d’obstacles physiques, mais la circulation a toutefois passablement diminué.

3.35. Replantations sur le Mail

M. Durand annonce que 8 arbres ont été replantés sur le Mail : 3 marronniers et 5 noyers.

3.36. Réponse à la question posée par M. Dupraz lors du Conseil municipal du 29 janvier 2019 concernant la suppression de la levée des déchets encombrants prévue au printemps 2019

Durand rappelle que la levée des déchets encombrants se fait désormais sur appel. Evidemment qu'elle n'est pas supprimée, il s'agit simplement d'un changement dans son organisation, passant d'une levée se faisant d'office une fois par mois à une levée sur demande avec une fréquence possible tous les 15 jours. Ce changement a été décidé suite à plusieurs constats établis au cours de ces dernières années. La société moderne favorise les produits jetables et les consommateurs font preuve d'une nette diminution de leur degré de patience qui, en ce qui concerne les déchets, se traduit par un dépôt immédiat et systématique d'objets en tout genre et de tous types, tous les jours du mois sans tenir compte des levées programmées. Des dépôts en très forte augmentation sont effectués, au mieux dans des points de récupération, mais la plupart du temps sur les sites dits 'sauvages' et ce, sur l'ensemble du territoire communal. D'autre part, 50 % des objets déposés dans les encombrants et ferrailles n'entrent pas dans cette catégorie ; il y a des déchets spéciaux, des déchets de chantier, du matériel électrique, électronique, de bureau, etc. Leur présence est principalement due à une méconnaissance de ces distinctions de catégories et à un manque d'information quant aux filières d'élimination. Très fréquemment, la population s'étonne que la Commune ne propose pas un service de levée sur appels, tel que celui en place depuis quelques années en Ville de Genève. La levée sur demande avec prise de contact téléphonique ou par mail avec un formulaire en ligne permet d'entrer en contact direct avec le public et la personne qui veut éliminer des déchets encombrants et d'ainsi mieux les orienter. A sa connaissance, il n'y a pas eu non, plus depuis la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, de déchets pervers. Une surveillance est bien évidemment effectuée et jusqu'à présent, les choses semblent se dérouler plus ou moins bien et il espère que cela continue.

3.37. Réponse à la question posée par Mme Özazman lors du Conseil municipal du 29 janvier 2019 concernant l'absence de décorations de Noël sur la route de Saint-Julien

M. Durand explique que les décorations de Noël sur la route de Saint-Julien ont été supprimées pour des raisons de contraintes techniques, liées à un courrier que la Commune a reçu du Service de l'entretien du patrimoine et des routes cantonales. En effet, ce courrier indique que les futures décorations (Noël 2018) devaient être installées à hauteur de 5.20 mètres au minimum, le gabarit situé en-dessous de cette hauteur étant destiné à l'affichage des panneaux trapézoïdaux culturels. Cela fait donc trop haut, raison pour laquelle ils ont supprimé ces décorations de Noël.

3.38. Réponse à la question posée par M. Tinguely lors du Conseil municipal du 26 février 2019 concernant l'éclairage au Trèfle Blanc

M. Durand explique qu'il espère bien régler ce problème d'éclairage déficient au Trèfle Blanc où il y a effectivement eu des problèmes de disjoncteur. Il semblerait qu'à présent, l'entreprise chargée de cela soit capable de résoudre tout de suite la situation. Ce qui sera fait.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) Conjointe Infrastructures et environnement et Enfance du 26 février (annexe a)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Enfance du 28 février** (annexe b)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Aménagement et grands projets du 11 mars et du 15 avril** (annexe c)

M. Tinguely explique que bien qu'il n'y ait pas eu de décision prise la commission a tout de même souhaité qu'il rédige un rapport sur les points discutés. Il donne donc lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale du 14 mars** (annexe d)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Aménagement et grands projets du 15 avril** (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Sports du 28 mars** (annexe f)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Culture et loisirs du 29 avril** (annexe g)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 152-2019 P : Acceptation du legs à la Commune de feu Mme Marie Czech concernant les droits héréditaires à hauteur de 50% des parcelles N° 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'acte notarié**

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 152-2019 P (annexe 1). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

M. Durand explique que le Conseil administratif a appris ce legs avec une certaine surprise car il ne s'y attendait pas. Cette personne décédée à Nyon a couché la commune de Plan-les-Ouates sur son testament pour une partie de son héritage qui concerne les trois parcelles citées par le Président, situées sur le hameau de Saconnex-d'Arve Dessous. Tous les détails figurent dans l'exposé des motifs et le Conseil administratif, même s'il n'a pas de vision à court terme sur ces parcelles, estime qu'il s'agit d'une bonne opportunité de les récupérer pour rien du tout. Sachant toutefois, pour être honnête, qu'une de ces parcelles est un peu plus compliquée à gérer puisqu'elle comporte une maison, maison inhabitée depuis une dizaine d'années et dont il va certainement falloir faire quelque chose plus tard. Il précise encore que la Commune ne reçoit que la moitié de l'héritage puisque cette masse successorale est composée de la moitié de ces trois parcelles. Le Conseil administratif encourage le Conseil municipal à voter favorablement cette délibération.

Le **Président** annonce que le Bureau du 11 avril 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

M. Favre, quant à lui, propose un vote sur le siège.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette proposition de vote sur le siège au Conseil municipal.

Les conseillers municipaux acceptent la proposition de vote sur le siège par 16 voix pour et 6 refus.

Le Président soumet donc cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution D 152-2019 P, par 16 voix pour, 3 refus et 3 abstentions, le Président ayant pris part à ce vote.

b) **D 154-2019 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018)**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 154-2019 P (annexe 2), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 11 avril 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission Economie et finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 154-2019 P en commission Economie et finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 155-2019 P : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 155-2019 P (annexe 3). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

M. Durand leur fournit, sur la base d'une présentation Powerpoint, quelques explications sur la présentation de ces chiffres, leur rappelant qu'ils sont maintenant dans l'ère du nouveau plan comptable MCH2, avec quelques surprises que le Service financier appréhende au quotidien, tels que des replacements de comptes dans les comptes de bilan, liés à une réévaluation du patrimoine financier qui a fait l'objet d'une présentation en commission des finances. A son grand désespoir, il n'est plus question du compte de fonctionnement, mais du compte de résultats. Et évidemment qu'ils introduisent, dans ces comptes de résultats, le résultat du patrimoine financier et les subventions en nature, ce qui faisait déjà l'objet de discussions l'année dernière. De plus, les investissements sont désormais classés en trois catégories ; ceux qui sont en cours, ceux qui sont terminés mais dont ils attendent le décompte final et il ceux qui sont à présent clôturés. M. Durand leur explique ensuite la présentation schématique des comptes.

A l'issue de ces explications, **Le Président** annonce que le Bureau du 11 avril 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 155-2019 P en commission Economie et finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand profite de cette occasion pour remercier chaleureusement le Service des finances et surtout Mme Lienhardt pour la qualité de leur travail. La quantité de travail est impressionnante et Mme Lienhardt et son Service ont travaillé d'arrache-pied pour rendre les comptes dans les délais, ce qui est parfaitement le cas, sachant qu'ils ont dû apprivoiser définitivement ce transfert MCH2, notamment les changements en lien avec les investissements. Ce sont des choses que les conseillers municipaux ne voient pas car il s'agit d'un travail vraiment administratif, mais il y a eu un énorme travail de mise à jour.

Le Président les remercie également au nom du Conseil municipal.

d) **D 156-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 24'070.- destiné à la construction et à l'entretien de centrales photovoltaïques pour le développement de production d'électricité solaire sur les toits des bâtiments communaux à Plan-les-Ouates)**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 156-2019 P (annexe 4), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire, y compris en commission des finances, **M. Durand** rappelle que cette délibération a été construite sur un montant net alors qu'elle aurait dû l'être sur un montant brut. Il leur est donc demandé de voter ce montant supplémentaire qui sera largement compensé par la recette attendue en termes de subventions. Il s'agit donc d'une erreur de conception au départ.

Le Président annonce que le Bureau du 11 avril 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

M. Favre, quant à lui, propose un vote sur le siège.

Le Président fait alors voter cette proposition.

Le Conseil municipal accepte par 18 voix pour et trois refus cette proposition de vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 156-2019 P, par 19 voix pour et 2 abstentions.

e) **D 157-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 157-2019 P (annexe 5). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un mandat de pilotage concernant les droits à bâtir communaux sur le périmètre des Cherpines et propose de renvoyer cet objet en commission Aménagement, afin qu'elle puisse le leur expliquer et répondre à leurs éventuelles questions. Le contenu de ce mandat concerne l'analyse des besoins, les conseils en matière de stratégie de réalisation et défense des intérêts de la Commune vis-à-vis des partenaires du groupement des promoteurs du Rolliet, l'établissement d'un planning de réalisation, des missions parallèles, des démarches foncières, l'organisation des séances internes à la Commune avec la rédaction des procès-verbaux et la participation aux séances avec le groupement des promoteurs du Rolliet, contrôle des procès-verbaux, etc.

Le Président annonce que le Bureau du 11 avril 2019 préconise également un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 157-2019 P en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

6. **PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Postulat**

a) **Po 01-2019 P : Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G**

Le Président demande aux postulants de donner lecture de ce postulat Po 01-2019 P (annexe 6).

Mme Borstcher s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce postulat. Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

M. Farinelli avoue que les arguments présentés par MM. Tinguely et Buchs lors du débat sur la 5G qui a eu lieu la veille au soir, soit le lundi 29 avril 2019 à la salle communale, l'ont convaincu que ces antennes ne sont pas différentes au niveau de leurs émissions, de celles de la 4G. Toutefois, la maîtrise du développement de l'internet est une question effectivement très importante pour la société et il serait effectivement favorable à un débat communal sur les effets de l'internet sur leur environnement, en particulier les smartphones, la privacité et évidemment le gaspillage énergétique. C'est pourquoi il ne votera pas en faveur de ce postulat qui, selon lui, se trompe de cible.

M. Tinguely fait remarquer qu'il y a un certain alarmisme derrière ce postulat. Il est clair que la 5G a été prise en grippe. Mais cette dernière n'est qu'une nouvelle norme de transmission d'informations. Il pense qu'il s'agit surtout un débat de société comme ils ont pu le voir la veille. Il a l'impression que leur attention est détournée sur la 5G, alors qu'ils devraient plutôt légiférer sur la protection personnelle des données. La 5G, elle, n'y est pour rien. Il trouve quelque peu étonnant que d'un côté, ce postulat rappelle que les normes en Suisse sont plus basses, à savoir 10 fois plus faibles qu'en France et que dans l'Union européenne et qu'ils refusent de rehausser ces normes et d'un autre côté qu'ils refusent d'installer de nouvelles antennes. Il n'est pas possible de refuser d'augmenter les normes d'émission des antennes, sachant que les antennes actuelles sont à saturation et en même temps, de refuser l'installation de nouvelles antennes. Cela bloque tout. Si en Suisse il y a beaucoup d'antennes, c'est parce que les normes d'émission sont très faibles. Si en Suisse les télécoms sont plus chères, c'est parce qu'ils doivent installer beaucoup d'antennes et qu'installer une antenne ça coûte cher. Ce qui est dangereux avec un téléphone portable, ce n'est pas l'antenne, c'est le téléphone portable en lui-même car lui aussi est un émetteur et qu'on l'utilise proche de l'oreille, Il trouve également assez étonnant le fait que les gens qui s'opposent à la 5G sont souvent des grands consommateurs de smartphone. C'est un fait que la 4G va bientôt être à saturation, ce qui est déjà le cas dans certaines zones de villes. S'ils ne passent pas à une nouvelle norme de transmission plus rapide, le réseau sera saturé et ils ne pourront plus vraiment surfer dessus. M. Tinguely fait encore remarquer que si le Conseil municipal ou la Commune refuse l'installation d'une antenne, les opérateurs vont aller chez les privés. Les opérateurs ont une licence, ils ont payé CHF 380 millions à la Confédération pour installer des antennes, mais ils ne veulent pas utiliser les mêmes fréquences qu'actuellement. Est-ce que la Commune veut vraiment perdre son pouvoir vis-à-vis des opérateurs télécom ? Si ces derniers installent leur antenne sur un bâtiment privé, la Commune n'a absolument rien à dire du moment qu'ils respectent les normes d'émission. Mais si la Commune leur permet de mettre une antenne sur un de ses bâtiments, elle peut entrer en discussion avec eux. De plus, cela rapportera de l'argent à la Commune. Donc, à voir si le moratoire est vraiment une bonne idée ou s'il ne faut pas plutôt discuter avec les opérateurs.

M. Rieben fait remarquer que la Commune conserverait un pouvoir sur les antennes qui seraient installées sur les fonds privés, car celles-ci sont soumises à autorisation. La Commune pourrait donc faire opposition auxdites autorisations, comme cela a déjà été fait par le passé avec un certain succès.

M. Gardiol estime qu'effectivement, comme le dit M Tinguely, il y a un réel débat de société autour de cette problématique. Ce que demande ce postulat est un moratoire pour donner le temps d'approfondir et d'avoir les informations qui sont également demandées par la Confédération. Et il lui semble que cela est la moindre des choses, car ils ne peuvent pas laisser les opérateurs continuer dans leurs démarches et qu'en parallèle les mêmes autorités se posent des questions qui nécessitent de recourir à des études plus approfondies. Il lui semble donc que pour garantir ce que stipule l'article 19 sur le droit à un environnement sain, ils doivent avoir cette mesure de précaution minimum en attendant les résultats des études en cours et permettre à ce que ce débat de société se poursuive. Il pense donc que ce débat doit continuer à se faire à tous les niveaux.

Mme Monbaron informe qu'ils ont déjà reçu une demande d'autorisation que la Commune a préavisé défavorablement, notamment en attendant la réponse de l'étude qui est actuellement menée par la Confédération. La Commune a eu fait des préavis défavorables qui ont été suivis et d'autres qui ne l'ont pas été.

M. Gaud annonce qu'il n'est pas solidaire avec ce postulat car l'important n'est pas d'avoir des téléphones de plus en plus rapides, mais le fait que toutes les technologies vont être, à l'avenir, hyperconnectées (vélos connectés, voitures connectées, etc.). Et pour cela, ils n'auront pas le

choix. Il rappelle que la Commune n'est d'ailleurs pas souvent entendue lorsqu'elle exprime des refus et fait des recours.

M. Tinguely explique que lorsqu'un opérateur pose une antenne en respectant les normes fédérales, la Commune peut difficilement lui dire que cela n'est pas possible. Auquel cas, elle doit amener un élément qui prouve que cette antenne n'est pas bien à tel ou tel endroit. D'autre part, les antennes actuelles qui sont déjà en place peuvent tout à fait être converties à la 5G et cela, sans autorisation. Et ils ont vu sur des cartes qui ont été présentées, que Swisscom avait déjà activé des antennes 5G à Plan-les-Ouates, car leur Commune n'étant pas une zone urbaine très dense, les antennes que Swisscom a sur Plan-les-Ouates étaient déjà équipées de 5G. Certes, il n'y a pas de smartphones équipés actuellement de la 5G donc, pour l'instant, elles n'émettent pas grand-chose. Ceci pour dire que ce moratoire ne va pas empêcher les antennes actuelles de fonctionner avec la 5G. Quant à la fameuse crainte de la multiplication des objets connectés (vélos connectés, sèche-cheveux connectés, etc.) cela veut dire que dans chaque objet connecté il doit y avoir une carte SIM, c'est-à-dire un abonnement téléphonique auprès d'un opérateur. Et ils ne vont pas mettre une carte SIM dans un sèche-cheveux ou dans un aspirateur. Il ne faut donc pas avoir peur qu'à l'avenir il n'y ait plus que des objets connectés et qu'il n'y aura plus le choix d'acheter autre chose.

M. Meylan apprécie beaucoup la remarque de son préopinant qui lui fait dire qu'ils auraient peut-être quand même intérêt à accepter ce postulat. M. Tinguely leur annonce que Swisscom n'a finalement pas attendu grand-chose ; premièrement pour recevoir de l'argent des principaux opérateurs et deuxièmement pour mettre en marche les antennes. Sans rien demander à personne et en tout cas pas à la Commune. Comme la Commune n'est pas forcément au courant de ce qui se passe, il semble que s'ils attendent quelques mois avant d'installer la 5G, la Terre va s'arrêter de tourner. Qu'est-ce qui fait qu'ils s'opposent à des études un peu plus avancées pour déterminer quels peuvent être les impacts de cette 5G sur la santé ?

M. Farinelli explique que les ondes électro-magnétiques dépendent du carré de la distance. Celles qui sont donc vraiment problématiques sont celles du wifi qu'ils ont chez eux. Il lui semblerait donc absolument légitime qu'il y ait un débat sur le wifi. Il importe d'informer les adolescents qui regardent leurs vidéos sur youtube et qui gaspillent des quantités d'énergie très importantes dans les serveurs. Par contre, il estime qu'il se trompent de cible en incriminant les antennes qui émettent, mais qui ne peuvent pas, aujourd'hui, aller plus loin qu'une certaine distance. L'idée d'en débattre est bonne, car cela est important.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce postulat Po 01-2019 P, par 18 voix pour et 3 refus.

B. Motion

a) M 16-2019 Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 16-2019 (annexe 7)

Mme Rügger s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Rüegger donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Tinguely remercie chaleureusement les conseillères municipales et les applaudit à deux mains car il trouve cette motion excellente et il leur adresse à toutes ses félicitations et un grand bravo. Elles peuvent être assurées de bénéficier du soutien indéfectible des Verts, malheureusement sans gent féminine actuellement au sein du Conseil municipal.

M. Chal estime que sur l'ensemble, cette motion lui paraît une bonne chose, excepté en ce qui concerne la diminution de l'intensité de l'éclairage public. Il est des endroits, des chemins, comme par exemple à Saconnex-d'Arve Dessus où ce sera la nuit complète. Ce point est, à son avis, à revoir.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte cette motion à l'unanimité, soit par 21 voix pour.</p>

7. QUESTIONS

7.1 Gravure Coupe de pétanque

Mme Saas demande si la Coupe de pétanque que les conseillères municipales ont gagnée l'année dernière lors du tournoi des élus et qui sera remise en jeu lors du prochain tournoi qui aura lieu le 15 juin 2019, pourra être gravée, comme l'on fait les communes l'ayant gagné avant elles.

M. Durand lui répond qu'il sera demandé au Secrétariat général de s'en occuper.

7.2 Vert'libéraux rejoignant le PDC

Apprenant que les Verts'libéraux rejoignent le PDC, **Mme Saas** s'interroge sur le fait des commissions ; comment vont-ils siéger ? Siégeront-ils en qualité de commissaires, membres du PDC ou siégeront-ils en tant qu'auditeurs indépendants ? Elle suppose également qu'au vu de ce changement, M. Meylan quittera le Bureau. Il ne sera donc plus secrétaire lors de la présidence de M. Righetti. En lisant le règlement du Conseil municipal, elle constate que trois articles parlent un peu de cela, mais que finalement, ce n'est pas très clair. Comment cela va-t-il se passer ?

Le Président suggère effectivement, vu l'antinomie de ces quelques articles, de parler de ceci dans le cadre du Bureau du Conseil municipal.

Mme Saas estime, quant à elle, que cela doit être décidé au sein du Conseil municipal. Chaque conseiller municipal doit pouvoir donner son opinion. Et s'il devait y avoir une modification du règlement cela sera de toute façon voté par le Conseil municipal. Elle estime donc que ce genre de chose doit être débattu au sein de cet hémicycle.

Le Président convient que si une modification du règlement devait avoir lieu, elle devrait effectivement être présentée au Conseil municipal. S'ils veulent commencer à en débattre ce soir, cela peut se faire, mais il faut dans tous les cas en discuter au Bureau pour éventuellement proposer un changement lors du prochain Conseil municipal.

Mme Monbaron fait remarquer qu'ils sont 22 et qu'il risque d'y avoir 22 avis divergents ou convergents. Cela risque effectivement de prendre du temps. Il y a des articles, à ce sujet, dans le règlement du Conseil municipal, ainsi que dans la loi sur l'administration des communes et le plus sage est d'en parler au Bureau, de mettre les choses à plat afin de répondre aux questions de tout le monde et ensuite, les conseillers municipaux décideront entre eux s'ils veulent ou non modifier le règlement du Conseil municipal.

Mme Borstcher informe qu'ils sont au fait de la situation et qu'ils savent que les deux articles dont ils parlent depuis quelque temps sont quelque peu contradictoires et qu'il faut en débattre. Elle annonce qu'ils sont ouverts à toute discussion et qu'il faudra raisonner intelligemment sur cette question. A savoir si certains d'entre eux seront auditeurs ou si leurs collègues acceptent qu'ils aient un droit de siège. Tout peut être envisagé, il n'y a pas de souci.

Mme Rüegger fait remarquer que le prochain Bureau est prévu dans trois semaines et qu'il y aura des commissions entre-temps. Elle aimerait savoir ce qu'il va se passer.

Le Président explique que le secrétaire général a déjà tranché, puisqu'aujourd'hui ils se soumettent au règlement et que le Bureau décidera s'il faut modifier ce règlement. Aujourd'hui, le PDC siège avec deux sièges en commission.

M. Gardiol n'est pas sûr que cette décision soit vraiment conforme au règlement. Cela demande vraiment à être discuté. Il propose que tant que la discussion n'a pas pu être approfondie au niveau du Bureau et qu'une décision qui pourrait même être demandée au Service de surveillance des communes ou au Service des votations n'a pas été prise, les ex Vert'libéraux participent aux commissions comme auditeurs, mais pas avec le droit délibératif.

Le Président lui fait remarquer que c'est exactement ce qu'il vient de dire.

M. Righetti se réfère à l'article 77 du règlement du Conseil municipal. Lors de la séance d'installation du Conseil municipal, décision a été prise de faire siéger un membre, deux membres, voire trois membres, selon les partis, dépendant évidemment de la sortie des urnes. Les Vert'libéraux n'étant plus Vert'libéraux, il pense que l'article 77 est tout à fait clair à ce sujet. Il n'y a pas d'ambiguïté dans ce sens-là. Il veut bien en discuter au Bureau, mais s'il y a une discussion au Bureau pour un changement éventuel, ce sont des propositions qui seront faites par le Bureau et discutées au Conseil municipal. Et il ne s'agit pas de changer un règlement en cours de route, mais plutôt de faire d'éventuelles propositions pour la prochaine législature.

A l'instar de Mme Monbaron, **M. Meylan** estime que le débat ne doit pas avoir lieu dans cette séance du Conseil municipal car, effectivement, il risque d'y avoir 22 avis différents. Les trois ex Vert'libéraux et le PDC sont parfaitement au fait de cet article 77 et tout cela ne leur pose strictement aucun problème pour siéger. Ils se sont réparti les sièges dans le cadre des commissions et cela ne leur pose aucun problème de siéger en tant qu'auditeurs ou avec voix pleine. Cet événement a toutefois mis en évidence, non pas une contradiction, mais une certaine inexactitude, une légère incohérence au niveau des articles 4 et 77 du règlement. Le fait ne s'est jamais produit qu'un groupe politique change comme cela en cours de législature.

M. Tinguely explique que de manière générale, au sein Conseil municipal, les gens gardent leurs prérogatives et leur droit de vote. La question ne se pose que pour les commissions. Sachant que l'avis d'une commission est de toute façon consultatif, cela ne change pas grand-chose pour eux. Il est tout à fait possible que les prochaines commissions donnent un avis avec moins de voix. La question principale autour de ce débat, finalement, est de savoir s'il ne faudrait

éventuellement envisager une certaine rémunération des gens qui assistent aux commissions en tant qu'auditeurs. Car il imagine que c'est bien là, la question de fond.

M. Rieben estime que les nouveaux membres du PDC ne sont pas interchangeables avec ceux qui existent, sachant qu'ils ont été élus en tant que représentants des Vert'libéraux. Ils ne peuvent donc pas être interchangeables au sein des commissions. Cela ne serait pas correct.

Le Président explique qu'ils peuvent être interchangeables, comme le prévoit l'article 4 du règlement du Conseil municipal, car au sein des commissions les commissions, les sièges sont attribués aux partis et non pas aux personnes.

Même si, à son avis, cette discussion ne devrait pas avoir lieu ici, **Mme Monbaron** souhaite resituer les deux articles qui sont en question, car cela semble quand même poser problème. L'article 77 dispose que lors de sa séance d'installation, le Conseil municipal désigne les membres des commissions permanentes pour la durée de la législature, en déterminant l'effectif de chaque commission. C'est-à-dire le nombre total de conseillers municipaux qui siègent dans la commission, en veillant à une représentation proportionnelle des groupes, telle que sortie des urnes. Soit un membre par groupe ayant 1 à 3 élus, deux membres par groupe ayant 4 à 6 élus et trois membres au-delà. Ils avaient donc, jusqu'à présent, deux places pour le PDC et une place pour les Vert'libéraux. Depuis la décision des Vert'libéraux d'intégrer le PDC, le groupe Vert'libéral disparaît, mais ses ex-membres continuent à siéger en tant que conseillers municipaux étant passés sous la bannière du PDC. L'article 4 précise qu'un membre du Conseil municipal qui quitte son groupe ou en est exclu, peut rejoindre un autre groupe avec l'accord de ce dernier (c'est ce qui s'est passé) ou n'en rejoindre aucun et dans ce cas il siège en qualité d'indépendant. Il en informe le Président du Conseil municipal qui en informe l'assemblée, sachant que les membres qui deviennent indépendants n'ont pas de place en commission parce qu'au moment des élections, il n'y avait pas de parti qui s'appelait 'indépendant'. Et à ce moment-là, ceux-ci ne siègent plus qu'au Conseil municipal. Donc, maintenant que les élus Vert'libéraux sont passés au PDC, ils peuvent siéger en commission sous la bannière du PDC pour autant qu'un des deux membres dudit parti qui siège dans ces commissions depuis le début de la législature laisse la place à l'une de ces trois personnes. Il y aura toutefois une discussion détaillée au Bureau et si les conseillers municipaux ont une proposition pour modifier le règlement du Conseil municipal, elle les invite à y réfléchir et à venir au Bureau avec des propositions écrites, afin qu'ils puissent avancer.

M. Durand leur rappelle que la Commune verse un montant annuel à chacun des groupes qui ont été élus en 2015 et qu'elle continuera à verser une petite obole aux Vert'libéraux genevois, car elle n'aura pas le choix de faire autrement.

7.3 Grève des femmes du 14 juin 2019

M. Rodriguez rappelle que le 14 juin 2019 aura lieu une grève des femmes et il aimerait savoir si des collaboratrices de la Commune vont y participer et quelles sont les dispositions prises par l'administration à l'égard de ces collaboratrices.

M. Magnin répond qu'ils ont effectivement eu des demandes de certaines femmes, notamment dans les IPE (Institutions de la Petite Enfance), désireuses de savoir comment allait être traitée cette demande au niveau de la Commune. Le Conseil administratif n'en a pas encore parlé ; ils ont probablement chacun leur avis et ne vont pas le donner ce soir dans cet hémicycle. Il sera répondu à la question de M. Rodriguez au plus vite.

7.4 Soutien pour le financement d'hébergement des personnes sans domicile sur le Canton

M. Gardiol a lu dans le journal *'Le courrier'* du 26 avril 2019 qu'un certain nombre d'associations s'occupant du logement de personnes sans domicile fixe avaient adressé une demande à l'Association des Communes Genevoises (ACG), dans un courrier du 18 avril 2019, en lien avec leur demande de soutiens, afin de pouvoir poursuivre le financement d'hébergement sur le Canton. Il sait que des discussions sont en cours à la Ville de Genève et que le Canton a aussi été interpellé, mais il se demande s'il est possible de recevoir, éventuellement, une copie de ce courrier ou une information de l'ACG au sujet de cette demande et de suivre la façon dont elle pourrait être traitée et quelles participations pourraient être prises par les communes.

M. Magnin explique que l'ACG a effectivement été sollicitée pour la problématique des haltes de nuit, des abris d'urgence et des sans-abris. La lettre est arrivée à l'ACG juste avant les Fêtes de Pâques et le promoteur de cette idée, M. Alain Bolle, l'a envoyée directement aux magistrats dont il avait l'adresse. Pour obtenir cette lettre, ils peuvent soit s'adresser directement à M. Bolle, soit demander à l'administration de l'ACG. Mais l'ACG ne renvoie normalement qu'aux magistrats, ce qu'elle n'a pas fait pour l'instant puisque le collectif a lui-même envoyé ce courrier à un certain nombre de magistrats. Là-dessus et de façon tout à fait personnelle, M. Magnin informe qu'il a été sollicité pour visiter un certain nombre de locaux et notamment le Centre pour les familles de la Roseraie. Des rencontres pour les magistrats sont organisées sur le terrain. Pour sa part, il s'y rendra au lendemain de cette séance, soit le mercredi 1^{er} mai 2019. Le problème n'est pas un problème de terrain, mais un problème politique. La LRT (Loi sur la Répartition des Tâches), dans un de ses trains de loi qui n'est pas si vieux que cela puisqu'il est entré en vigueur en 2017, a clairement dit que cette problématique est du ressort du Canton. Or, le magistrat qui s'occupait de cela à l'époque n'a, à son avis, pas suffisamment pris la mesure des choses pour pouvoir rentrer en matière. Les associations se sont donc retournées auprès de la Ville et des communes et cela a été discuté en Assemblée générale de l'ACG il y a déjà quelques mois. Donc, la réponse n'est malheureusement, pour l'instant, pas une réponse de terrain, mais une réponse politique et de répartition des tâches par rapport au Canton.

7.5 Fondation des parkings – verbalisation des véhicules deux roues

M. Monnerat aimerait savoir si la Fondation des Parkings a reçu des instructions pour verbaliser les véhicules deux roues qui stationneraient sur les trottoirs du domaine public ou s'ils appliquent une certaine tolérance. Ils ont, en effet, tendance à systématiquement verbaliser les voitures qui sont en dépassement de stationnement, mais à ne rien faire pour les motos sur les trottoirs.

M. Durand répond qu'à sa connaissance il n'y a pas d'instructions précises et explicites à cet égard. Ils adoptent quelque peu la position de tout le monde qui consiste à dire que tant qu'il n'y a pas de places alternatives, une paix relative est laissée à ces modes de déplacement qui parfois, effectivement, gênent le stationnement. Mais à son avis il n'y a pas d'instruction, ni dans un sens, ni dans l'autre, qui est donnée à la Fondation des parkings.

7.6 Politique quant aux surfaces commerciales à louer

M. Righetti s'interroge sur une problématique qui va bientôt les toucher, sachant qu'ils vont voter sur la fiscalité des entreprises. Il rappelle que la Commune a pris l'option d'engager un représentant pour approcher les entreprises de la zone industrielle. Or, ces derniers temps en se promenant sur la Commune, il a eu l'occasion de constater qu'il y a de plus en plus de surfaces à louer. Même au sein de la Bluebox qui, auparavant, était entièrement louée. Skylab n'est toujours pas complet, l'Atelier n'est toujours pas complet et il y a encore la construction de Stellar 32 et d'Espace Tourbillon. Certes, sur les 5 bâtiments d'Espace Tourbillon, deux ont été achetés par une Fondation et il sait qu'il y a une possibilité d'y installer une activité à caractère

social. Mais il y a également une surface en face de Harry Winston qui n'attend que d'être construite et il y en a encore une à côté de Skylab. Il se pose donc la question suivante : quelqu'un a été engagé pour avoir une discussion avec les entreprises. Est-ce que le Conseil administratif, aujourd'hui, prend également le temps, non pas de s'ingérer dans le fonctionnement de la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels de Genève), mais simplement d'essayer de voir quelles seraient les possibilités pour que ces surfaces soient investies le plus rapidement possible et s'il y a des visions futures sur ces surfaces ? Cette situation n'est pas spécifique à Plan-les-Ouates, il y a de plus en plus de surfaces à louer partout ailleurs sur le Canton. La Commune a-t-elle une politique là-dessus ou est-elle en train de mettre en place une stratégie ?

M. Magnin va fournir une réponse du point de vue communal et non pas du point de vue FTI, expliquant qu'il faut se rendre compte que les constructions qui se trouvent dans la zone industrielle représentent 300'000 m². Il est donc impossible de remplir 300'000 m² comme cela, d'autant qu'il n'est pas sûr qu'ils aient intérêt à tout remplir tout de suite au niveau des budgets ou de la fiscalité communale. La Commune a peut-être un meilleur intérêt à voir entrer des entreprises dans quelque temps. La deuxième chose, est que la personne qui a été engagée, à savoir M. Maguire, doit venir en commission très prochainement car, la politique économique est sous toit et passe actuellement au Conseil administratif pour les amendements et les discussions. Ce n'est pas le mandat de ce substitut aux promoteurs d'aller chercher des entreprises pour remplir les locaux des promoteurs en location. Son rôle est de savoir qu'il y a toutes ces surfaces, de regarder les demandes et de renseigner les entreprises qui le demandent. Et il y a des entreprises qui le demandent. Ensuite, ces dernières contactent les promoteurs et il arrive parfois qu'elles se rendent compte que le prix de la location est trop élevé. Ces surfaces en location sont aussi dues à certains investisseurs qui investissent dans l'immobilier pour éviter d'avoir à payer des intérêts bancaires négatifs. Ils prennent donc un pari de rendement à zéro plutôt que d'avoir un rendement négatif à la banque.

M. Righetti remercie M. Magnin de ces explications, mais fait toutefois remarquer que, politiquement parlant (s'il comprend qu'ils ne puissent pas louer 300'000 m² en 12 mois), ces annonces de construction ont été faites pendant quelque temps. Il ne met pas en doute le fait qu'ils fassent le maximum, mais il se dit qu'il faudrait peut-être mieux prévoir les choses pour pouvoir mieux gouverner plus tard. Et ce n'est pas une critique, mais un constat.

M. Magnin explique que M. Maguire fait très bien son travail car il les a mis en contact avec différentes entreprises qui, au sein même de la zone industrielle, souhaitent changer de locaux, parfois parce qu'elles n'ont pas assez de place de parking. M. Maguire les tient également au courant des investisseurs qui souhaitent investir dans des locaux et les met en contact. Ils ont d'ailleurs rendez-vous jeudi 2 mai 2019 avec des personnes désirant investir dans des locaux. La Commune se charge de mettre en contact les personnes intéressées avec les promoteurs. Ils sont donc au courant de ces choses-là.

7.7 Expérience '0 déchet' faite à Carouge

M. Meylan informe avoir lu dans la Tribune de Genève qu'une expérience a été faite à Carouge, expérience qui s'intitule '0 déchet' et qui, apparemment, a été une réussite. Est-ce que Plan-les-Ouates pourrait s'inspirer de cette démarche et y participer ? Car apparemment, l'association qui organise cela cherche à étendre leurs activités.

M. Durand répond qu'il est au courant de cette démarche, mais à l'instar de M. Meylan, par le biais de la lecture de cet article dans la Tribune et d'autres médias. Il n'en sait donc pas beaucoup plus. Il a pour objectif de prendre contact avec leurs collègues Carouge pour obtenir un peu plus de détails sur ce que cela représente, aussi bien comme investissement, que comme résultat. Il

rappelle que la commune de Plan-les-Ouates est une des communes qui réalise le meilleur taux de recyclage. Ils sont donc assez exemplaires dans ce domaine au niveau cantonal et évidemment que s'ils peuvent faire plus, ils ne vont pas hésiter à le faire. Il prendra donc des informations.

8. DIVERS

8.1 Journées techniques – Mont-sur-Rolle les 22 et 23 mai 2019

Le Président annonce qu'il a reçu, pour les techniciens du groupe E, une invitation aux journées techniques à Mont-sur-Rolle, les 22 et 23 mai 2019. La participation se fait sur inscription. Il laisse cette invitation à disposition de qui le souhaite.

8.2 Invitation match de rugby

Le Président informe qu'ils ont reçu ce jour une invitation de la part du Rugby club de Plan-les-Ouates pour le match du 11 mai 2019. Pour des raisons logistiques, le club leur demande de répondre favorablement ou défavorablement à cette invitation.

8.3 Disparition des Vert'libéraux

M. Gaud estime que la disparition des Vert'libéraux sur la Commune pourrait faire l'objet d'une information publique.

8.4 Hommage à M. Gardiol

Très émue, **Mme Baillon** qui souhaite rendre hommage à M. Gardiol qui quitte ce soir le Conseil municipal, fait le discours suivant :

‘ *Maurice,*

Il y a des personnes que l'on rencontre dans la vie et qui nous impressionnent par leur simplicité, discrétion, dévouement et engagement envers les plus faibles. Tu en fait partie.

Aujourd'hui le Parti Socialiste de la section Plan-les-Ouates te rend hommage, tu es un homme exceptionnel. Depuis ton plus jeune âge tu as dédié ta vie au service des autres.

Maurice, tu es établi à Plan-les-Ouates depuis plus de 40 ans. Dès le début, tu t'es engagé dans diverses associations communales ainsi qu'à la paroisse protestante de Plan-les-Ouates. Ton ouverture d'esprit et ton engagement ont été primordial pour tout un ensemble de personnes dans le besoin.

Tu as consacré ta vie à aider les plus démunis. Tu es remarquable, très peu de gens on la force et le courage de s'engager dans une lutte sans merci en nom de Dieu et de la justice sociale.

Tu as été élu en 2008 comme membre de l'Assemblée constituante sur la liste "socialiste-pluraliste » sans que tu sois membre du parti socialiste.

Pendant cette période de quatre ans, tu as testé les valeurs défendues par le PS et elles t'ont paru suffisamment proches pour que tu adhères à notre parti et que tu te présentes aux élections communales de PLO en 2015.

Nous les socialistes de la section Plan-les-Ouates sommes fiers de t'avoir parmi nous, tu es un exemple à suivre. Tu es force et lumière dans notre chemin militant.

Maurice, tu as fait pendant longtemps et pour les autres ce que disait Augustin "Aime et fait ce que tu veux" aujourd'hui fait-le pour toi et ta famille, car tu as déjà tellement donné aux autres, maintenant c'est à toi et Edith de profiter d'une véritable retraite.

*Mes amitiés
Glenna'*

A son tour, **Mme Monbaron** adresse à M. Gardiol le discours suivant :

‘ *Cher Maurice,*

A un mois près, cela fera 4 ans que tu sièges au Conseil municipal de notre Commune.

Tu as été membre de 9 commissions, mais heureusement pour toi et ta famille, pas de toutes en même temps. Tu as donc œuvré au sein des commissions :

- *Sports*
- *Sociale (vice-président)*
- *Economie et finances*
- *Culture et loisirs (rapporteur)*
- *Sécurité, prévention et communication (président)*
- *Infrastructures et environnement*
- *Enfance*
- *Fonds de décoration*
- *Naturalisations*

Tu en as donc presque fait le tour, il ne te manquait plus que l'aménagement du territoire et la pièce D des Cherpines.

Ces commissions se sont réunies à plus de 120 reprises et, à quelques exceptions près, tu as assisté à la majorité de ces séances. Tu y as pris part en tant que membre, mais également en tant que président de la commission sécurité, prévention et communication, vice-président de la commission sociale et rapporteur de la commission culture et loisirs.

Tu as également pris part à 35 séance de Conseil municipal. Ta participation a été active, tes propos clairs, sincères et parfois diplomatiques. Ton bon sens a guidé tes décisions afin de privilégier le bien-être de la population de notre commune et nous t'en remercions

Tu nous quittes aujourd'hui, à ta demande, mais nous savons déjà que nous aurons l'occasion de te croiser encore, et toujours avec plaisir, notamment par le biais de tes autres activités, qui sont toujours tournées vers les autres, je pense notamment à ton implication au sein de la plateforme interreligieuse, plateforme qui a beaucoup collaboré avec la Commune dans le cadre de l'intégration de la mosquée et de ses occupants, ainsi que de tes activités dans l'association TemPL'Oz ARTS, dont nous avons un exemple ce soir sur nos bureaux.

Cher Maurice, nous te remercions pour ce que tu as apporté à notre commune et à ses habitants et nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite.'

Le Président, quant à lui, ne va pas rajouter grand-chose de plus puisque tout ce qu'il avait écrit a pratiquement été dit. Il complète les hommages ainsi :

‘

Cher Maurice,

Ce qu'on a oublié de dire c'est que ce soir, ils perdent leur fidèle facteur qui avait l'habitude de distribuer ses tracts bien sympathiques en début de séance.

On l'a dit, tu es un humaniste, tu as la rigueur qui te caractérise. On peut te souhaiter effectivement que le meilleur et il est vrai que les Etats-Unis ont eu les Bush avec le père, puis le fils. Nous, on a eu les Gardiol, dans l'autre sens.

Bonne chance à toi et que le meilleur t'accompagne, mon Cher Maurice.'

Sous les applaudissements de l'assemblée, **Mme Monbaron** offre un cadeau à M. Gardiol.

M. Gardiol leur fait, à son tour, le discours suivant :

- ‘ *Merci de ces mots. Je suis très ému et très touché de ce que vous dites de moi. Peut-être qu'il y a une partie de vrai, mais enfin on est toujours plus complexe que ce que les autres voient de ce que nous sommes.*

Ceci dit, j'aimerais encore remercier les personnes qui m'ont élu au sein de ce Conseil municipal. Cela a été une expérience riche pour moi. J'ai essayé de m'y engager pour respecter les gens qui m'ont choisi pour siéger ici. C'est aussi pour cette raison que je choisis de démissionner un peu avant la fin de la législature, soit une année avant, parce que, comme je vous l'ai dit dans ma lettre de démission, mes préoccupations familiales font que je ne pourrai plus être suffisamment présent pour assurer régulièrement d'être présent dans les séances de commission en particulier, mais peut-être aussi dans les séances du Conseil municipal et comme nous n'avons pas, dans la nouvelle Constitution, prévu de suppléant pour les Conseils municipaux dans les communes et bien cela me semblait plus judicieux que quelqu'un d'autre puisse prendre ma place et travailler assidument car il y a du travail et il y a des défis à relever devant nous pour la Commune et pour le Canton.

Je dois dire que cette expérience au sein du Conseil municipal de Plan-les-Ouates m'a permis aussi de voir ce que l'on avait réussi et moins réussi d'un travail de l'assemblée constituante. Je vois qu'il y a encore beaucoup de défis dans ce que nous y avons mis qui sont à relever par les uns et par les autres. Ne serait-ce que ce soir, d'une manière ou d'une autre nous avons parlé de ce que nous avons introduit en mettant la liste des droits fondamentaux dans notre Constitution cantonale. Pour certains cela peut paraître un doublon par rapport à la Constitution fédérale, mais en même temps, je pense qu'avoir un rappel dans notre Constitution cantonale d'un certain nombre de ces trois fondamentaux et même d'aller plus loin que la Constitution fédérale, en particulier par rapport à tout ce qui concerne l'environnement ou ce qui concerne le droit au logement, par exemple, qui sont encore loin d'être atteints. Et là, je vois bien les problèmes de répartition qu'il peut y avoir entre le Canton et les communes à ce sujet, mais je vous rappelle qu'il y a un article 41 sur la mise en œuvre des droits fondamentaux qui donne à chacun la responsabilité de faire que ces droits soient mis en œuvre, protégés et réalisés, dans l'ensemble de l'ordre juridique. Donc il y a encore du boulot et j'aimerais bien que les communes ne se défilent pas, même s'il faut parfois faire la leçon au Canton. Mais qu'en tout cas, les personnes dont les droits sont en principe à être respectés aient la garantie que d'un côté ou de l'autre, on se mobilise pour qu'ils le soient. Une des choses qu'on a réussi aussi dans cette Constitution, c'est l'inscription de la formation pour les jeunes jusqu'à l'âge de la majorité au moins et ça je crois, effectivement, que ça a permis au Canton (mais ça a aussi des retombées au niveau des communes) de mettre en place un certain nombre de choses pour éviter que des jeunes se retrouvent dans des décrochages qui peuvent être très problématiques pour leur avenir, mais

aussi pour l'ensemble des populations et de nos communes. Une chose qu'on n'a pas réussi et qui pour moi reste une grande question, c'est toute la question du réaménagement du territoire et des communes. Et je pense que cette question va revenir d'une manière ou d'une autre. Je trouve que nous y sommes confrontés très directement à Plan-les-Ouates ; on le voit avec les problématiques qui se posent avec La Chapelle/Les Sciens, avec les Cherpines et là on se rend compte que tout d'un coup ces découpages actuels ne permettent pas forcément de développer de manière plus harmonieuse, plus dynamique, plus solide, des projets qui touchent des communes différentes, voisines, proches. Et là, je pense qu'à un moment ou à un autre, il y aura une réorganisation qui sera vraiment indispensable pour que le découpage des communes corresponde plus à la réalité de ce que l'on vit aujourd'hui, avec comme corollaire le fait qu'il va falloir peut-être inventer d'autres formes de démocratie participative locale puisque nous aurons peut-être des communes qui seront plus grandes. Mais je crois que là ça c'est un grand défi pour l'avenir, pour les gens qui continueront à y réfléchir et je vous souhaite bon courage.

Par ailleurs, j'essayerai certains mardis soir de m'exercer à lever la main pour garder l'articulation en forme. Merci pour ce service de santé publique que le Conseil municipal rend à ses membres.

Je vous remercie encore et vous souhaite une bonne soirée.'

M. Favre souhaite également rendre hommage à M. Gardiol :

- ' J'ai appris à connaître Maurice Gardiol voici bien quelques années, puisque dans sa profession de foi il a été appelé à procéder au mariage de ma fille et que dès ce moment-là, j'ai senti l'âme d'une personnalité qui était très forte et je l'ai revu naturellement il y a quelques années au sein de ce Conseil municipal et je crois que si tous les gens réfléchissaient à leur fondement politique, leurs vraies valeurs auxquelles ils réfléchissent avant d'agir dans ce type de Conseil, on a des valeurs très proches les uns comme les autres ; les Vert'libéraux comme les Verts, comme les socialistes, comme les PLR. Je crois que la force de Plan-les-Ouates est d'avoir des gens comme Maurice dans son Conseil qui a toujours cette vision un petit peu avec de la hauteur sur les enjeux qui sont soumis à ce Conseil avec des valeurs. On lui a sabordé dernièrement une motion, j'y ai participé. Mais on ne peut pas être toujours d'accord sur tout et la manière d'accepter, non pas une défaite, mais une mésaventure avec une motion bien préparée est toujours quelque chose, en politique, qui nous touche profondément, surtout si l'on croit à ce que l'on veut faire et qu'on veut le faire accepter assez rapidement. Il ne faut pas faire les choses rapidement, il faut bien réfléchir avant. Comme ceux qui tombent amoureux d'un autre groupe en cours de législature. Une chose qui lui paraît bizarre. Si des fois le groupe socialiste se mettait à vouloir nous approcher l'année prochaine pour former un grand groupe, nous pourrions discuter parce que les vraies valeurs, on les a tous, les uns comme les autres.'*

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H25 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 8 du présent procès-verbal.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Conjointe Infrastructures et environnement et Enfance du 26 février**
- b) **Enfance du 28 février**
- c) **Aménagement et grands projets du 11 mars**
- d) **Sociale du 14 mars**
- e) **Sports du 28 mars**
- f) **Aménagement et grands projets du 15 avril**
- g) **Culture et loisirs du 29 avril**

Annexe 1)

D 152-2019 P : Acceptation du legs à la Commune de feu Mme Marie Czech concernant les droits héréditaires à hauteur de 50% des parcelles N° 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'acte notarié.

Annexe 2)

D 154-2019 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018).

Annexe 3)

D 155-2019 P : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018.

Annexe 4)

D 156-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 24'070.- destiné à la construction et à l'entretien de centrales photovoltaïques pour le développement de production d'électricité solaire sur les toits des bâtiments communaux à Plan- les-Ouates.

Annexe 5)

D 157-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Annexe 6)

Po 01-2019 P : Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G

Annexe 7)

M 16-2019 Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates

Annexe 8)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 mars 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT ET ENFANCE**

Date et heure : mardi 26 février 2019 – 19h00

Lieu : salle du Conseil municipal

Après l'introduction de la séance par M. Magnin, M. Stendardo nous informe de la procédure du concours d'architecture pour l'école du Rolliet. Sur 37 candidatures, 11 projets ont été retenus.

Mme Costea, du bureau Brauen & Wächli, architectes, Tekhne SA, nous donne des informations concernant le projet qui a été retenu, ainsi que les grandes lignes directrices.

Il s'agira d'une école de 16 classes, sans piscine, avec un préau central qui forme une cour. Les classes seront situées au premier étage, le rez-de-chaussée sera dévolu à des associations.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 26 février 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 28 février 2019 – 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) **Communications du Conseil Administratif**

Colonie Arc-en-ciel

Pour 2020, un autre lieu a été trouvé aux Diablerets pour un prix légèrement moins cher. Le chalet suisse est mieux adapté aux besoins d'une colonie de vacances et est situé à proximité des commodités. De plus, un « Free Pass » donne accès à des activités dans la région, y compris à la piscine.

Projet paroisse

Le projet de construction avance. Une évaluation est en cours pour estimer les besoins de relogement du Japlo et des Abeilles.

Visite mairie 7P

Pour cette 3^{ème} édition, la même visite que l'an passé est prévue et on observe un intérêt croissant des écoles.

Projet BD

Les Commissaires ont donné leur accord pour remplacer le dictionnaire remis aux 8P. Il est envisagé de réaliser une bande-dessinée ou un jeu racontant l'histoire de Plan-les-Ouates dans le contexte de la région et de la Suisse.

CLI

Il y a 18 élèves en classes intégrées au Sapay et 9 à Champ-Joly. Comme attendu, ces 2 classes du Sapay devront être déplacées au Pré-du-Camp.

Crèche Zinzolin

Le projet est en cours de révision pour tenir compte de l'expérience du VéloRouge. De nombreuses propositions de changements sont évaluées.

Plan mobilité scolaire

Les offres reçues d'éventuels mandataires pour réaliser ces études sont bien trop chères. Suite à la motion, le Conseil administratif fera une proposition pour cibler les établissements qui bénéficieront de ces études.

Muséomix

Le camp organisé en février a remporté un plein succès.

2) **Divers**

Retour sur la présentation du concours pour l'école du Rolliet

Le projet présenté mardi soir plait beaucoup aux Commissaires, mais toutefois son prix semble bien trop élevé, sachant qu'il ne comporte pas le mobilier scolaire. Diverses mesures ont été discutées pour évaluer les coûts, en particulier les effets des normes du DIP.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli
 28.02.2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 11 mars 2019 à 20h00

A) Communications du Conseil administratif :

a. Appel à projet coopératives aux Sciers : résultats

Le jury a décidé à l'unanimité de retenir le projet de la coopérative de « La Bistoquette » pour la réalisation des lots 1 et 2 des Sciers, soit les immeubles B, C et D. Cette coopérative regroupe 4 primo-coopératives, dont 2 issues d'habitants de PLO. Le projet architectural est très abouti, ils ont travaillé sur la mixité et l'adaptabilité des logements, avec des chambres d'amis, des pièces « joker », des salles communes.

b. Immeubles E et F aux Sciers : explications sur l'appel d'offres lié à la pierre

La phase d'appel d'offres (AIMP) a débuté assez tôt pour ce poste en raison des caractéristiques inhabituelles du projet et du peu de fournisseurs ayant les quantités de pierres nécessaires pour un chantier de cette ampleur. Des lots différents ont été déterminés en fonction des caractéristiques physiques de la pierre : façades, corniches, tablettes de fenêtres, murs porteurs et non porteurs. Au final, tous les lots ont pu être adjudés.

c. Immeubles de la Commune aux Sciers : ouverture des ventes PPE

Un flyer a été distribué à l'ensemble des ménages de la commune. Ce dépliant renvoie au site internet, qui liste les documents nécessaires pour les dossiers ; les inscriptions seront ouvertes en avril 2019. Certains appartements sont d'ores et déjà réservés, dans le cadre de la dation.

d. Droits à bâtir de la Commune dans le PLQ 2 des Cherpines : explications sur la localisation envisagée

La commune dispose de DàB liés à 4 parcelles, pour un total d'environ 1,5ha. Elles produisent environ 16'000 m² de DàB pour du logement, donc environ 160 logements qui pourraient être réalisés par la commune ou cédés par la commune. Ces DàB doivent encore être relocalisés sur différentes pièces urbaines.

Le rapporteur : Dominique Tinguely
Date, le mardi 19 mars 2019

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 30 avril 2019

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE</p>

Date : 14 mars 2019 Lieu : Salle des commissions

Présentation par Mme Berthod Hutin, cheffe du service SASJ, du rapport sur l'insertion professionnelle, avec des perspectives d'amélioration, entre autres la mise en place de stages communaux. Actuellement, il y a sept emplois insertion dans la commune. Pour l'avenir, l'objectif serait de développer les stages de longue durée.

Présentation du recrutement en direct organisé par le SASJ et l'OFPC le 27 février dans la salle communale de PLO, 108 jeunes étaient présents, 159 entretiens ont été effectués par les entreprises présentes, une question sans réponse il n'y avait que 10 jeunes de PLO....

D'autres actions entreprises par le SASJ :

Le projet « Propose », qui consiste à organiser un appel à projets. Tous les jeunes de PLO de 18 à 25 ans ont reçu l'info. A ce jour, 8 dossiers ont été reçus par le service.

Le projet « Bien'venu » consiste à mettre en place un projet socioculturel dans le quartier de La Chapelle-Les Sciens, en collaboration avec Lancy.

Le projet HEDS Haute Ecole de Santé : le but sera de promouvoir la santé via les risques liés à une exposition sonore intense.

M. Xavier Magnin, Conseiller administratif, nous parle de la présentation du Film « L'ordre divin » dans le cadre de la journée de la Femme le 8 mars à Champ-Ravy, avec près de 30 personnes présentes, soirée très appréciée.

JMMeylan rapporteur, 15.03.19

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 30 avril 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 28.03.2019 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission a auditionné les représentants du nouveau comité élus lors de l'AG FCPLO du 11 février 2019.

Ces derniers nous présentent leur projet, mais les discussions se font surtout sur la reconnaissance et la légitimité de ce nouveau comité, car il y a des pressions et la mise en doute de la bonne tenue de l'AG, cela reflète les propos de l'ancien comité qui se réserve le droit d'intenter une action en justice pour faire invalider l'AG du 11 février.

Echanges autour de cette problématique et la volonté du nouveau comité de vouloir avancer malheureusement freinée par la non-volonté de coopérer des anciens.

La commission fait entendre que ce cas est difficile à gérer, que la Commune fait de son mieux pour que cela se passe dans de bonnes conditions, mais qu'elle ne peut pas faire plus dans son intervention.

La commission exprime son soutien à la nouvelle équipe

A la suite de cette audition, une discussion très fournie s'en est suivie, même si la volonté de la commission est de soutenir le comité il faut être prudent pour ne pas envenimer la situation on se rend compte de la complexité du cas et de la difficile passation de pouvoir.

En deuxième point, la commission passe en revue le contrat de prestations proposé au FCPLO, et après quelques amendements, elle approuve ce dernier à la majorité.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 14. Avril 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 15 avril 2019 à 20h00

A) Enquête technique PLQ 2 des Cherpines

Ce Plan localisé de quartier est l'un des premiers PLQ « à trous » du Canton ; des Plan localisé de détail suivront pour les pièces urbaines. Une position officielle sera donnée par le Conseil municipal à la suite de l'enquête publique qui se déroulera en septembre prochain.

Ce Plan d'ensemble ne détermine pas le positionnement des immeubles à l'intérieur des pièces urbaines. Il fixe les reports de droits à bâtir et indique les éléments de voirie et de réseaux.

B) Mise en place d'une organisation de l'administration spécifique au projet des Cherpines

Le Conseil administratif a souhaité formaliser l'organisation administrative autour du projet des Cherpines. Un organigramme issu de cette réflexion est présenté à la commission, 3 pôles ont été identifiés :

- Équipements publics d'infrastructures : voiries, réseaux, espaces publics, espaces verts.
- Équipements publics de superstructure : culture, sport, enfance, sécurité, action sociale et aînés.
- Développement immobilier.

C) Présentation du projet de tramway Genève-St-Julien

Une présentation des derniers développements de cet important projet a été débattue en commission. La question des inévitables emprises au sol sur certaines parcelles privées et publique a été discuté ainsi que des indemnités qui en découlent. Le démarrage des travaux, reste prévu en décembre 2019. Les SIG ont par exemple prévu les déviations de leurs réseaux pour début 2020.

Le rapporteur : Dominique Tinguely
Date, le mardi 30 avril 2019

Rapport de la commission Culture et loisirs

Date et heure : 29 avril 2019 – 20h30

Lieu : TemPL'Oz Arts, route de St-Julien 173

1. Maurice Gardiol présente brièvement le TemPL'Oz ART et donne un aperçu des spectacles de l'année dernière et de la saison en cours.
2. Communications du Conseil administratif
 - a. Présentation de la saison culturelle 2019-2020. L'accent reste mis sur les jeunes talents, les créations et l'humour. Le co-responsable du service culturel nous présente les 16 spectacles au programme pour 42 représentations. Qualité, originalité et diversité des spectacles assurées. Petite augmentation prévue des tarifs pour faire face aux défis budgétaires qui attendent la commune. Présentation publique le 12 juin à 18h30 à La Julienne.
 - b. Le Sapay : projet « Bien-venu » proposera diverses animations, à la fois pour la population du quartier déjà présente, pour préparer l'arrivée des nouveaux habitant-e-s et ensuite permettre de tisser des liens avec les nouvelles personnes qui arriveront au fur et à mesure.
3. Divers
 - a. La fresque du Trèfle Blanc est plus abîmée qu'on pouvait le penser. La partie abîmée sera refaite par l'artiste. Un enduit simple est prévu pour la protéger tant que faire se peut à l'avenir.
 - b. Concours pour l'œuvre des Cherpines : le jury se rencontre prochainement pour faire son choix.
 - c. Plein-les-Watts : le CA a répondu négativement à leurs demandes de déplacer le camping et d'agrandir le périmètre du festival.
 - d. Pièce D : entrevue du CA avec celui de Confignon le 3 mai. Finalement, le CA de Plan-les-Ouates souhaite maintenir l'option d'une grande salle dans cette zone.
 - e. Spectacles suspendus : une participation solidaire d'un certain nombre de spectateurs a permis d'offrir des spectacles à d'autres.
 - f. La politique culturelle de la commune préparée par le CA responsable avec son service est à l'étude au Conseil administratif.
 - g. Bilan positif du spectacle donné à l'Ecole du Sapay par le festival Antigél.
 - h. Bibliothèque de l'Espace Palette toujours à l'étude, avec des scénarios alternatifs possibles sur Plan-les-Ouates.

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 152-2019**
 Séance du 30 avril 2019

DELIBERATION

relative à l'acceptation du legs à la Commune de feu Mme Marie Czech concernant les droits héréditaires à hauteur de 50 % des parcelles N^{os} 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates

ainsi qu'à un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à financer les frais d'acte notarié

Vu le courrier reçu le 2 juin 2017 de la Justice de Paix du district de Nyon annonçant à la Commune de Plan-les-Ouates le legs de feu Mme Marie CZECH de ses droits héréditaires à hauteur de 50 % des parcelles Nos 3'269 (4BP), 5'605 (AG) et 5'898 (AG) sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

Vu le testament réalisé par feu Mme Marie CZECH le 4 juin 2002 devant Me Jean-Paul Dubois, notaire à Nyon pour le district de Nyon et plus particulièrement son article 4 qui fixe les conditions du legs,

vu l'exposé des motifs EM 152-2019, d'avril 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre j de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 3 non et 3 abstentions

1. D'accepter le legs de feu Mme Marie Czech des droits héréditaires à hauteur de 50 % des parcelles N^{os} 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'accepter la charge suivante liée à ce legs :
 - a. Faire de ce legs un usage d'utilité publique, notamment pour une école, un parc de loisirs, des constructions sportives.
 - b. Entretenir ces biens fonds.
3. De comptabiliser la valeur des immeubles mentionnés au point 1 à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la Commune, à la valeur de remplacement.
4. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 30 000 F destiné à financer les frais d'acte notarié par le compte de résultats sous la rubrique n° 96.34.

5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir rembourser tous les frais et droits perçus, y compris les émoluments du Registre foncier, dans un délai de 10 ans à compter du jour de l'enregistrement de l'acte d'acquisition, en cas d'affectation justifiée à des fins d'utilité publique.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/ – SF / 30.04.2019 - # 61'930

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir
(compte de résultats 2018)

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 206 239.75 F, dont à déduire les imputations internes de 1 023 536.20 F, soit net **1 182 703.55 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 767 100.44 F, dont à déduire les imputations internes de 802 172.00 F, soit net **2 964 928.44 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 118 258.49 F, dont à déduire les imputations internes de 221 364.20 F, soit net **4 896 894.29 F**,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 33 « Amortissement du patrimoine administratif »	22 815.96 F
• total de la direction 9 « Finances et impôts »	563 770.22 F
• total autres rubriques de charges	<u>596 117.37 F</u>
sous-total	1 182 703.55 F
• à déduire la rubrique 85.36 « Honoraires, prestations services »	<u>30 000.00 F</u>
total	<u>1 152 703.55 F</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune, le dépassement s'élevant finalement à 30 000 F sous rubrique 85.36,

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates (PICom), le dépassement s'élevant finalement à 0 F sous rubrique 57.31,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 al. 4, lettre e du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 suivants pour un montant total de **1 152 703.55 F**, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération, soit :

Nos	Rubriques	F
15.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
16.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
21.33	Amortissement patrimoine administratif	6.00
32.33	Amortissement patrimoine administratif	0.76
54.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
71.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
73.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
77.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
79.33	Amortissement patrimoine administratif	2 800.20
87.33	Amortissement patrimoine administratif	20 000.00
	Total de la nature « 33 »	22 815.96
91.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	229 144.87
91.36	Charges de transfert	124 621.63
92.36	Charges de transfert	210 003.72
	Total de la direction 9	563 770.22
01.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	1 997.16
11.36	Charges de transfert	12 425.20
16.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	19 144.64
21.30	Charges du personnel	2 947.35
21.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	17 654.28
29.36	Charges de transfert	11 525.00
32.36	Charges de transfert	32 901.10
32.37	Subventions redistribuées	24 300.00
33.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	4 878.15
34.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	54 424.12
34.36	Charges de transfert	40 136.60
35.36	Charges de transfert	1 630.60
42.36	Charges de transfert	1 468.00
54.30	Charges du personnel	191 744.00
54.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	70 725.44
57.37	Subventions redistribuées	9 934.55
59.36	Charges de transfert	1 224.00
62.36	Charges de transfert	1 878.00
71.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	24 681.20
74.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 173.95
75.36	Charges de transfert	200.00
76.37	Subventions redistribuées	31 000.00
77.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	7 124.03
	Total des autres rubriques de charges	566 117.37

TOTAL : 1 152 703.55

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 10.04.2019 – PLO #64782



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 155-2019 P**
 Séance du 30 avril 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité,

vu que l'art. 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se compose du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non, x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant :
 - de 80 741 489.31 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **71 222 275.11 F** aux charges
 - et de 88 762 623.49 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **79 243 409.29 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **8 021 134.18 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 8 021 134.18 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant :
 - de 9 352 281.65 F aux dépenses
 - et 589 381.00 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 8 762 900.65 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 8 762 900.65 F par l'autofinancement à raison de 18 018 286.49 F.
 - au moyen de la somme de 9 997 152.31 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 8 021 134.18 F.L'excédent de financement s'élève à 9 255 385.84 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 8 021 134.18 F représentant l'excédent de revenus du compte de résultats 2018.
6. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019.
7. D'attribuer la somme de 5 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019 à la réserve pour mesures structurelles.
8. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant à l'actif et au passif un montant de 542 006 228.15 F.
9. En application de la LBCGe, 4'470 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Annexe : Comptes annuels 2018 dans leur intégralité



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 156-2019**
Séance du 30 avril 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 24 070 F destiné à la construction et à l'entretien de centrales photovoltaïques pour le développement de production d'électricité solaire sur les toits des bâtiments communaux à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 75-2017 votée par le Conseil municipal le 23 mai 2017, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200 000 F pour financer la construction de centrales photovoltaïques et approuvée par le département présidentiel le 12 juillet 2017,

vu le décompte des coûts s'élevant à 224 070 F, qui engendre un dépassement de 24 070F au 31 décembre 2018,

vu l'EM 156-2019 expliquant les motifs de la demande de crédit d'engagement complémentaire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 24 070 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 23 mai 2017 pour financer la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques pour le développement de production d'électricité solaire sur les toits des bâtiments communaux.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 mai 2017.

SCA/ - SF/PL - 30.04.2019 #64'363



Législature 2015-2020
 Délibération **D 157-2019 P**
 Séance du 30 avril 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 100 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 -517/529 – PL 10523, Les Cherpines – Les Charrotons, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu l'enquête technique du PLQ n° 30'087 dit des « Cherpines » en cours de réalisation,

vu la possession par la Commune d'environ 27% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet » et de 4.5% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit des « Cherpines »,

vu la nécessité pour la Commune de passer à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB),

vu la délibération D 146-2018, votée le 11 décembre 2018, relative au financement des études nécessaires à la mise en œuvre du PLQ du Rolliet par les propriétaires de DàB, dont la Commune,

vu la volonté de la Commune de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour piloter la mise en œuvre de ses droits à bâtir,

vu les discussions et décisions prises par les membres de la commission Aménagement et grands projets lors de sa séance du 15 avril 2019,

vu l'exposé des motifs EM 157-2019, d'avril 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Commune de Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000F, destiné à couvrir la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°3300.

SCA – avril 2019 # 64692

POSTULAT

Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G

En bref

Le déploiement imminent du réseau 5G suscite des craintes quant à ses effets sur la santé au sein de la population, ainsi que de la communauté scientifique et médicale.

Le présent postulat demande au Conseil administratif l'application du principe de précaution, en adoptant et soutenant un moratoire sur l'installation d'antennes, ce qui permettra l'achèvement d'études de fond, et en informant la collectivité.

Contexte

La 5G, cinquième génération du réseau cellulaire, conçue pour accélérer grandement le débit de données et accroître l'autonomie et l'interconnexion des appareils, adviendra dans l'Union européenne en 2022. Au sein du milieu scientifique, des voix demandent à cette dernière de reporter cette extension, afin de créer un groupe de travail évaluant les risques sanitaires et environnementaux de cette technologie sur la base d'études indépendantes.

En Suisse, les normes régissant les réseaux de données sont fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les valeurs limites ont été décidées peu avant l'an 2000 et les antennes en place – leur nombre est estimé à 18'500 unités – arrivent à saturation. Pour la 5G, prévue pour 2020 dans notre pays, il faudra ajouter 15'000 unités supplémentaires selon l'Association suisse des télécommunications, chaque unité coûtant 300'000 francs.

En conséquence, les opérateurs défendent une autre option : revoir les normes d'émission fixées par l'ORNI, plus restrictives que dans d'autres pays, pour réduire le nombre de nouvelles antennes. Aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral a déjà proposé d'assouplir les normes fixées par l'ORNI au printemps 2018 (motion 18.3006) ; le Conseil des Etats a repoussé cette tentative par une voix d'écart. En février 2019, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a accordé aux grands opérateurs de télécommunication (Salt, Sunrise, Swisscom) les fréquences pour cette technologie, négociées pour 380 millions de francs.

Pourtant, la Fédération des médecins suisses (FMH) s'oppose à la demande des opérateurs, exigeant un système de surveillance et des recherches complémentaires avant toute hausse des valeurs limites. Le groupe consultatif d'experts en matière de rayonnement non ionisant (Berenis), créé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à la demande de la conseillère fédérale Doris Leuthard, recommande-lui aussi de maintenir des normes préventives qui respectent le principe de précaution. Diverses démarches citoyennes illustrent également la préoccupation de la population.

La Commune de Plan-les-Ouates est désormais confrontée à des demandes d'autorisation pour la pose de nouvelles antennes ou la transformation des anciennes pour l'augmentation de la capacité permettant l'intégration de la 5G. (Voir la DD 112390/1 émanant de Swisscom.) Or, les communes peuvent être proactives dans l'application du principe de précaution. La Ville de Genève a adopté un moratoire rendant impossible l'installation d'antennes sur ses bâtiments depuis le 17 juin 1999 et d'autres communes envisagent des mesures similaires au vu des débats sur la 5G.

Positionnement des auteur-e-s

Les auteur-e-s du présent postulat constatent que :

Vu qu'il a été démontré par le passé que l'industrie avait pu influencer ou dissimuler des études sur l'impact sanitaire de leur activité (cigarette, alimentation, etc.) ;

Vu le cadre réglementaire suisse de la 5G fait l'objet de demandes d'assouplissement marquées par un fort lobbying des opérateurs et soutenues par des élu-e-s proches de ceux-ci ;

Vu les autorités fédérales se contredisent sur la 5G, accordant des fréquences aux opérateurs tout en lançant un groupe de spécialistes pour étudier sa nocivité, ce qui n'incite guère à la confiance ;

Vu qu'une partie grandissante de la communauté scientifique, médicale, politique et civile réclame une réflexion de fond et des études sanitaires sur la 5G, ainsi que l'application du principe de précaution ;

Vu que les autorités communales, démocratiquement élues, se doivent d'informer la population et de la protéger. L'article 11 de la Constitution fédérale oblige à garantir l'intégrité et le développement des plus jeunes ; or, Plan-les-Ouates compte 35 % d'habitant-e-s de moins de 25 ans.

Demands

Au vu de ce qui précède,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates demande au Conseil administratif :

1. De mener une réflexion de fond sur les critères de déploiement de la 5G et d'appliquer le principe de précaution quant à celui-ci ;
2. De surseoir en conséquence à l'installation de toute antenne 5G sur les bâtiments publics et le territoire municipal, ainsi que d'inciter les particuliers à les refuser également ;
3. De transmettre aux autorités supérieures et associées (Conseil d'État, Conseil fédéral, Association des communes genevoises...) leur position en faveur d'un moratoire quant au déploiement de la 5G en attendant les conclusions des études scientifiques pertinentes, en particulier la version définitive du groupe Berenis créé par l'Office fédéral de l'environnement ;
4. Le cas échéant, de coordonner son action avec d'autres collectivités publiques afin d'améliorer la portée de sa démarche et d'en optimiser le coût.
5. De nous permettre d'organiser une séance publique d'information sur les effets de la 5G sur la santé humaine et animale, l'environnement, les technologies, etc. (en conviant par exemple des spécialistes ayant adopté des positions divergentes à débattre, physicien et scientifiques reconnus dans la matière) ;

Auteurs: Glenna Baillon et Catherine Borstcher

Signataires: Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Isabelle Willimann, Jean-Michel Meylan, Véronique Özazman, Pierre-Antoine Rieben, Alexandra Saas, Philippe Rochetin, Cédric Epenoy, Olivier Monnerat, Véronique Dubois, Mario Rodriguez et Pierre Torri.

POSTULAT ACCEPTE PAR 18 OUI ET 3 NON.

Sources

Appel international des scientifiques au moratoire sur la 5G, 13.09.2017

<https://www.jrseco.com/wp-content/uploads/2017-09-13-Scientist-Appeal-5G-Moratorium.pdf>

Le Temps, 09.03.2018, Anouch Seydtaghia, "Le virage numérique suisse est menacé"

<https://www.letemps.ch/economie/virage-numerique-suisse-menace>

Fédération des médecins suisses, Positions et recommandations de la FMH sur différents thèmes relatifs à la politique de santé (pour la session de printemps 2018 des Chambres fédérales)

https://www.fmh.ch/files/pdf20/Recommandations_de_la_FMH_Session_de_printemps_20181.pdf

RTS La 1ère, 24.07.2018, *Tout un monde*

<https://www.rts.ch/play/radio/tout-un-monde/audio/appel-a-un-moratoire-sur-le-deploiement-de-la-5g-en-europe?id=9718362>

Conseil fédéral, communiqué, 20.09.2018, "Téléphonie mobile : la conseillère fédérale Doris Leuthard crée un groupe de travail"

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-72256.html>

OFCOM, communiqué, 08.02.2019, "Attribution de fréquences de téléphonie mobile pour la 5G en Suisse"

<https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/informations-de-l-ofcom/communiques-de-presse.msg-id-73916.html>

Le Temps, 26.03.2019, Anouch Seydtaghia, "5G et santé : dix points pour comprendre"

<https://www.letemps.ch/economie/5g-sante-dix-points-comprendre>

MOTION

Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates

Vu l'adhésion de la commune à Agenda 21,

vu la volonté de la commune de promouvoir sur son territoire, des comportements durables et responsables,

vu le souhait de la commune de maintenir la qualité de l'environnement par des actions ciblées afin d'assurer la santé, la qualité de vie et la sécurité de ses habitants,

vu le réchauffement climatique et de ses conséquences sur notre environnement direct,

vu le développement urbanistique important, de ces prochaines années, susceptible de péjorer notre écosystème,

vu la disparition ou la raréfaction de certaines espèces indigènes parmi les insectes, les oiseaux et les végétaux,

vu que la commune souhaite déployer des actions respectant les principes du développement durable,

sur proposition des Conseillères municipales de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

De mandater le Conseil administratif à répondre à l'appel à projet "chaque mètre carré compte" dans le cadre de "Mission B" de la SSR qui invite divers acteurs dont les communes à aménager, d'ici septembre 2020, le plus possible de surfaces naturelles riches en espèces à l'aide de plantes indigènes dans toute la Suisse et ainsi contribuer à donner plus d'espace à la nature <https://missionb.ch/Mission-B-pour-plus-de-biodiversite>

Dans ce cadre, demande au Conseil administratif de mettre en œuvre un projet d'incitation et de promotion d'une biodiversité indigène sur le domaine public et privé de Plan-les-Ouates qui favoriserait déjà dans un premier temps:

•	l'implantation de haies et d'arbres indigènes en plus grand nombre
•	l'augmentation des surfaces herbeuses de type prairies fleuries
•	la mise en place de ruches au sol et/ou sur les toits afin de favoriser le retour des abeilles communes ainsi que des hôtels à abeilles et à insectes pour les abeilles sauvages
•	la multiplication d'emplacements pour nichoirs adaptés aux espèces locales d'oiseaux sur les bâtiments communaux et l'étendre aux particuliers motivés par l'intégration de nichoirs dans toutes les constructions actuelles et futures
•	la promotion de la végétalisation des façades et des toits des bâtiments communaux et privés existants et futurs.
•	La continuation des mesures de diminution de l'intensité de l'éclairage public en favorisant les nouvelles technologies, voir la possibilité de l'utilisation de variateurs et de détecteurs de mouvements afin que la lumière ne soit pas allumée inutilement dans les lieux peu fréquentés
	Et par conséquent, met sur pied:
•	Des ateliers de sensibilisation à l'ensemble de la population, écoles comprises, sur les thèmes abordés ci-dessus et d'autres en lien avec le climat et le développement durable, en fonction de la demande et besoin de la population
•	L'étude d'incitation financière pour la mise en œuvre de ces projets afin de soutenir les initiatives citoyennes de la part de privés et d'entreprises locales

CM-WOMEN:

Glenna Baillon, Catherine Bortscher, Véronique Dubois, Véronique Ozazman, Nathalie Ruegger, Alexandra Saas, Isabelle Willimann.

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 30 avril 2019

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 30 AVRIL 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Rochetin**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Chemin de la Vironde / chemin des Brulaz (sens interdit)**

M. Jeanmonod, ancien conseiller municipal, signale que les véhicules qui arrivent au bout du chemin de la Vironde sont obligés de tourner à droite. Or, cela donne sur le chemin des Brulaz qui est un sens interdit. Il est interdit de monter le chemin des Brulaz, même à vélo.

M. Durand lui demande s'il s'agit d'une question ou d'une réprimande.

M. Jeanmonod lui répond qu'il s'agit d'une constatation.

M. Durand profite de cette intervention pour répondre à la question que M. Jeanmonod avait posée lors du Conseil municipal du 29 janvier 2019 concernant les stationnements intempestifs à Saconnex-d'Arve Dessus, près de la Distillerie. Il explique que cette bande de terrain est du domaine privé et que les démarches pour interdire l'accès à ce champ doivent être entreprises par le propriétaire du fond. La voiture mentionnée par M. Jeanmonod, qui s'y parque régulièrement, est effectivement sur le domaine privé appartenant à ce maraîcher. Pour sanctionner un véhicule stationné sur un terrain privé, la police a besoin d'une plainte du propriétaire. Or, ils n'ont reçu, à ce jour, ni doléance, ni plainte. De plus, la conductrice du véhicule en question a obtenu l'accord du propriétaire du fond pour s'y parquer ; il s'agit d'une infirmière qui donne des soins à domicile.

Informations au public via internet

M. Gerrit-Jan Bossen, habitant du chemin des Petits-Bois, demande à la Commune de ne pas forcer les gens à aller sur internet pour trouver les informations à la population. Il rappelle qu'il y a une génération plus âgée qui utilise rarement internet et qu'il ne faut pas l'oublier.

Pollution lumineuse Centre des Cherpines

Mme Häusermann, habitante d'Onex (Pont-du-Centenaire), informe avoir beaucoup apprécié la dernière motion qui a été présentée concernant les différentes questions de développement durable et souhaite demander au Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates de regarder et de régler également les horaires des lumières du Centre sportif des Cherpines. En effet, les lampadaires des terrains de football sont allumés pendant très longtemps. Elle ne parle pas des haut-parleurs qu'ils apprécient lorsqu'il y a des manifestations, mais des lumières. Lorsqu'ils parlent de pollution lumineuse, il faudrait voir ces questions-là de plus près.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H30 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.